

En conséquence, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre immédiatement les mesures pour assurer la distribution la plus complète et la plus équitable possible de notre richesse produite par la société, et que, comme première mesure à cette fin, la législation qui peut être nécessaire pour faire face aux besoins pressants des cultivateurs et des chômeurs devrait être financée avec le crédit social du Canada, évitant ainsi une autre augmentation du fardeau de la dette du pays.

Quiconque a étudié la situation qui existe au Canada depuis quelques années sait parfaitement bien que nous avons de graves problèmes à résoudre; des problèmes qui se rattachent aux chemins de fer, à l'agriculture, au commerce, à l'hygiène, aux dettes et aux impôts. C'est pour cette raison que nous avons cru bon de proposer notre sous-amendement; nous ne voyons pas l'utilité d'un amendement purement négatif et nous désirions offrir quelque chose de positif. Dans son budget, le Gouvernement laisse entendre que la pauvreté et les dettes sont inévitables. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord. Au Canada, la richesse est aujourd'hui plus grande qu'elle n'a jamais été. Dans tout le pays, et dans chaque discours de banquet nous entendons parler de l'extraordinaire richesse latente du Canada. On parle beaucoup trop de la richesse latente et on ne s'occupe pas assez de faire distribuer convenablement la richesse réelle. Notre grand problème aujourd'hui—et bien des députés l'avouent, mais n'agissent pas en conséquence—n'est pas celui de la production, mais bien celui de la distribution. Notre pays est physiquement très riche, mais nous sommes pauvres financièrement. Avec notre système économique actuel nous nous trouvons dans l'étrange position qui fait que plus nous produisons, ou plus nous devenons riches en actifs réels, plus nous nous appauvrissons financièrement. En d'autres termes, plus nous produisons, plus nous avons de pauvreté, surtout dans les grands centres. Prenons par exemple le problème du blé: si notre récolte est abondante l'an prochain et si le reste du monde obtient aussi une bonne récolte, nos cultivateurs se trouveront dans une situation aussi mauvaise sinon pire qu'aujourd'hui, parce que le prix du blé descendra bien plus bas que le coût de production, si l'on ne fait rien pour l'arrêter. La pauvreté parmi nous est inexcusable quand nous possédons de telles facilités de production. C'est un crime social. Et nous devons admettre que la pauvreté enfante le crime. Je ne suis pas du tout d'avis que les choses soient parfaites en Grande-Bretagne, mais je prends la liberté de rappeler à la Chambre qu'il y a quelques années la Grande-Bretagne a découvert que si elle pouvait se débarrasser de la pauvreté sordide qui existait en certains endroits, elle se débarrasserait aussi

de beaucoup de crimes. Elle s'est donc mise à l'œuvre pour supprimer l'extrême pauvreté avec ce résultat que, depuis plusieurs années, elle a fermé certaines prisons. Et nous, cependant, qui habitons ce jeune pays, qui avons un peuple viril, de grandes perspectives et des richesses latentes énormes, nous avons dû augmenter le nombre de nos prisons au lieu de les fermer. L'an dernier, il me semble que le ministre de la Justice (M. Guthrie) a convenu que la population des prisons avait doublé en un an. Une telle situation est certainement inexcusable si nous tenons compte du fait que nous avons dans ce pays, non seulement une grande richesse réelle, mais aussi une immense richesse latente.

Je désire parler de certaines lois adoptées durant la session actuelle et durant les sessions précédentes, depuis 1930. Je citerai surtout des lois de réformes concernant ce qu'on appelle le travail. Nous avons adopté une loi des salaires minima, une loi des heures maxima de travail, une loi d'assurance-chômage et quelques autres. Je les ai approuvées parce que je les crois justes, et j'appuie tout effort visant à la correction d'abus. Mais je demande: Qu'a-t-on fait pour les cultivateurs? Certaines lois ont été adoptées concernant les cultivateurs, mais je rappellerai à la Chambre que les lois que je viens d'énumérer auront pour effet de relever le niveau des prix. Elles auront pour effet, j'espère, de relever le salaire des employés mais cela ne fait qu'augmenter la somme des impôts. Elles nuiront aux gens de la campagne qui ont de la difficulté à inclure les impôts dans leurs prix. Puis nous avons des lois concernant l'agriculture; nous avons la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, loi adoptée en vue de la conservation, car on a craint qu'à défaut d'une telle loi nous perdions un grand nombre de nos cultivateurs, ce qui aurait été une perte nationale. Le but de cette loi est de réduire les dettes des cultivateurs, et elle a, je crois, de bons résultats, seulement, un peu trop lents; au train où en vont les choses, il faudra dix ans pour réduire les dettes au chiffre où elles devraient être. Je rappellerai encore à la Chambre ici que les dettes des cultivateurs ont été doublées à cause de la déflation. Leur situation s'est de beaucoup aggravée par suite de ce que l'on a appelé la politique de la monnaie saine; car la monnaie chère signifie des denrées à bon marché. Puis nous avons la loi modifiant la loi du prêt agricole canadien qui permettra au cultivateur de contracter des dettes mais à un taux d'intérêt réduit. Puis vient la loi d'organisation nationale des marchés pour les produits agricoles dont certaines dispositions promettent beaucoup, si les cultivateurs veulent bien